



Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Date de début des parcours certifiants : 01/09/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2026

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec le DEEJE

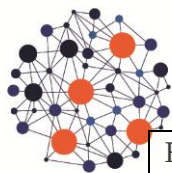
Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

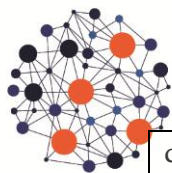
Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37679BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37679BC06 - Communication professionnelle en travail social ET	RNCP34824 - DE - Diplôme d'Etat d'assistant de service social	RNCP34824BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34824BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34824BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels



RNCP37679BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37679BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaire		ET RNCP34824BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37679BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37679BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37679BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37679BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaire	<u>RNCP34825 - DE - Educateur spécialisé</u>	RNCP34825BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34825BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34825BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences ET RNCP34825BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37679BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37679BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37679BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37679BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaire	<u>RNCP34826 - DE - Conseiller en économie sociale familiale</u>	RNCP34826BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34826BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34826BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP34826BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37679BC05 - Expression et	<u>RNCP34828 - DE - Educateur technique spécialisé</u>	RNCP34828BC05 - Expression et communication écrite et orale



communication écrite et orale ET RNCP37679BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37679BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37679BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaire		ET RNCP34828BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34828BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP34828BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
--	--	--

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :
RNCP34827 - DE - Educateur de jeunes enfants

Le diplôme d'éducateur de jeunes enfants

L'éducateur de jeunes enfants est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille. Il intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe. Il instaure une relation éducative en adoptant une posture réflexive, c'est-à-dire qu'il questionne sa posture et son intervention et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle. L'éducateur de jeunes enfants travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut coordonner des actions éducatives au sein de la structure. Il est également amené à développer des partenariats avec les professionnels du territoire dans les champs éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire. Son intervention repose sur des actions éducatives individuelles et collectives. En veille permanente sur les évolutions du secteur sur lequel il intervient, l'éducateur de jeunes enfants développe une fonction d'expertise éducative et sociale sur la politique de la famille et le champ de la petite enfance.

Le référentiel est structuré en 8 blocs de compétences (DEEJE – [RNCP37679](#)). [L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants](#) présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenu par le candidat. Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins.

Les huit blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille



- Bloc 2 : Analyse de la construction d'un projet d'accompagnement de la famille
- Bloc 3 : Conception et conduite du projet éducatif
- Bloc 4 : Prévention et santé du jeune enfant
- Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social
- Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Bloc 1 – Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

Ce bloc concerne l'accueil du jeune enfant et de sa famille dans une démarche éducative, relationnelle et sécurisante.

Il mobilise des compétences liées à l'observation du jeune enfant, à l'aménagement d'espaces adaptés, à l'accompagnement du développement global, au soutien de la socialisation et à la coopération avec les parents.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous accueillez l'enfant et sa famille, comment vous répondez aux besoins fondamentaux du jeune enfant et comment vous adaptez vos pratiques au contexte d'accueil.

Bloc 2 – Analyse de la construction d'un projet d'accompagnement de la famille

Ce bloc porte sur la prise en compte de la famille dans l'accompagnement éducatif du jeune enfant. Il implique de soutenir les liens parents-enfant, de reconnaître la fonction parentale, de construire une continuité éducative entre la famille et la structure et de favoriser la participation des parents.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à travailler avec les familles, à analyser leurs besoins et à construire avec elles une cohérence d'accompagnement.

Bloc 3 – Conception et conduite du projet éducatif

Ce bloc concerne la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions éducatives adaptées aux besoins, aux capacités et aux choix du jeune enfant.

Il mobilise des compétences d'organisation, de conduite d'activités, d'animation de la dynamique collective et de coordination de l'action éducative au sein d'une équipe.

Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous élaborerez un projet éducatif, comment vous le mettez en œuvre dans votre pratique et comment vous en évaluez les effets.

Bloc 4 – Prévention et santé du jeune enfant



Ce bloc porte sur les actions de prévention, de promotion de la santé et d'inclusion du jeune enfant dans son environnement.

Il implique de concevoir des actions en lien avec les questions d'éducation, de santé, de prévention et de travail pluriprofessionnel.

Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous contribuez à la prévention, comment vous articulez votre intervention avec d'autres professionnels et comment vous prenez en compte les enjeux de santé et d'inclusion dans votre pratique éducative.

Bloc 5 – Expression et communication écrite et orale

Ce bloc concerne la qualité de l'expression professionnelle à l'écrit comme à l'oral.

Il renvoie à la capacité à rédiger des écrits professionnels clairs, structurés et utiles, ainsi qu'à mobiliser les outils numériques nécessaires à l'activité.

Dans votre parcours VAE, ce bloc pourra notamment se traduire par la qualité de vos écrits, votre capacité d'argumentation et votre manière de formaliser et de présenter votre expérience.

Bloc 6 – Communication professionnelle en travail social

Ce bloc porte sur la communication avec les familles, les collègues, les partenaires et les institutions dans le cadre du travail social.

Il comprend la contribution au projet social, éducatif et pédagogique de la structure, l'animation de réunions, la production de supports de communication et l'inscription dans un travail d'équipe.

Dans le dossier de validation, vous devrez expliciter comment vous communiquez dans un cadre professionnel, comment vous coopérez avec les autres acteurs et comment vous participez à la dynamique institutionnelle.

Bloc 7 – Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Ce bloc concerne la compréhension de l'environnement institutionnel, des politiques de la petite enfance et des évolutions des pratiques professionnelles.

Il implique de développer une veille, de contribuer à l'analyse des pratiques, de participer à des groupes de travail et d'articuler son action avec les ressources institutionnelles et partenariales.

Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous situez votre intervention dans un contexte institutionnel donné et comment vous faites évoluer vos pratiques à partir de ce contexte.

Bloc 8 – Mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce bloc porte sur le travail partenarial et interinstitutionnel au service de l'accueil et de l'accompagnement du jeune enfant.

Il mobilise des compétences de représentation de la structure, de développement de partenariats et de participation à des projets territoriaux ou à l'évolution des modes d'accueil.



Dans votre dossier, il sera important d'illustrer comment vous travaillez avec les partenaires, comment vous contribuez à des dynamiques de territoire et comment vous inscrivez votre action dans une logique collective.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes. Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :



- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEEJE. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.



Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury



Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.



Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Le montant des frais de jury sera demandé au certificateur (DDETS) avant le démarrage de l'accompagnement. Les frais de jury sont finançables via le CPF ou les OPCO.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et prochainement formée pour devenir architecte de parcours (*novembre 2025*)

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE sera PROCHAINEMENT éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*le Lab'ESCOSA sera certifié Qualiopi pour la VAE, au second semestre 2025*).



Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Ce diplôme vous permettra d'accéder à des postes [d'éducateur de jeunes enfants](#).

Les données locales disponibles indiquent des niveaux d'insertion élevés : par exemple, l'APRADIS (Hauts-de-France) affiche un taux d'insertion globale dans l'emploi de 88 % et un taux d'insertion dans le métier visé de 82 % pour ses diplômés EJE. L'IRTS Montpellier et l'IRTS Perpignan présentent pour leurs promotions 2023 des taux d'insertion professionnelle respectifs de 100 % et 88 %, avec un taux d'insertion dans le métier visé de 95 % à Montpellier et 100 % à Perpignan.

Il vous est ensuite possible de poursuivre votre carrière en accédant au diplôme de [médiateur familial](#), au [Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale \(CAFERIUS\)](#), au [Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale \(CAFDES\)](#) mais aussi au [Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale](#).